

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Tombé

AMENDEMENT

N° CF25

présenté par

M. Gustave, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 5

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les engagements financiers permettant d'assurer la visibilité et la représentativité des ultramarins ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans les conventions stratégiques pluriannuelles un engagement financier afin d'assurer une production d'œuvre dédiée au traitement des outre-mer.

Cet engagement financier peut prendre la forme de quotas budgétaires qui soient dédiés à la production d'œuvre audiovisuelles sur les outre-mer.